
problemes d'inondation

laurence.beltran@laposte.net <laurence.beltran@laposte.net>

3 mars 2024 à 12:32

Répondre à : laurence.beltran@laposte.net

À : Florence AGUADO <urbanisme.brienon@gmail.com>

Bonjour Madame,

Je m'adresse à vous car le problème qui affecte la maison de ma mère concerner votre service.

Il y a plusieurs années, la cave de la maison familiale était souvent inondée, et mes parents avaient été obligés d'acheter une pompe pour éviter que le niveau de l'eau ne monte trop haut. Mais cette situation ne pouvait être que provisoire, puisque le nettoyage des trottoirs ou rus ou fosses est obligatoire par les riverains. Cependant, par la suite, comme les curages n'avaient visiblement pas été effectués, mon père avait du, lui-même, avec une grande pelle et des hautes bottes, aller nettoyer le ru qui monte le long de la grande rue, côté Établissements Jolly. Ainsi, notre cave (qui fait toute la surface de la maison) n'a plus été inondée pendant quelques années, même lors de pluies importantes.

Désormais, mon père est décédé depuis 4 ans, et la cave est à nouveau inondée.

Ma mère vit seule, car je travaille à l'étranger et ne peux lui rendre visite que le week-end.

Je vous laisse imaginer notre inquiétude sur sa santé et l'état de la maison, avec toute cette eau et humidité qui remontent.

La pompe fonctionne en outre nuit et jour actuellement. Il n'est absolument pas normal que nous subissions de tels désagréments juste parce que les habitants ne se soucient pas de remplir leurs obligations. Et c'est en outre ma mère qui doit payer les factures d'électricité.

Pourriez-vous donc, s'il vous plaît, rappeler aux habitants concernés leur obligation de nettoyer les rus et fosses, ou, s'ils ne le font pas eux-mêmes, le faire faire par les employés de la ville et le leur facturer si nécessaire?

Je vous remercie par avance de votre aide et vous souhaite une bonne journée,

Laurence Beltran,
Pour sa mère, Maryvonne Beltran,
3 chemin de halage, Brienon

Envoyé depuis mon mobile